

# Antennes-relais : des riverains bloquent avec l'appui du maire

PAR ROBERT LEFEBVRE

Hier matin, une vingtaine de riverains de la rue de l'Yser ont bloqué l'accès à un terrain privé où devait être installée une antenne-relais de téléphonie mobile du groupe Orange. Le maire, qui a décidé un moratoire d'un an sur ce type d'implantation, est venu sur place et a obtenu de l'opérateur que l'antenne ne soit pas installée dans l'immédiat. Le sujet sera abordé lors du conseil municipal de ce soir.

Huit heures hier, à une centaine de mètres de Mouscron, une vingtaine de riverains bloquent l'accès à un terrain privé. « Nous ne voulons pas d'antenne-relais ici. Il y a des maisons, une école à moins de cent mètres et l'hôpital juste derrière. C'est pour notre santé et celle de nos enfants. Deux cents élèves sont accueillis dans l'école voisine. Ça va de la garderie à l'école primaire. Ça veut dire que certains vont y rester huit ans. » Et les riverains ne décolèrent pas d'être pris de court : « On n'a même pas été prévenus. On a juste vu une affiche hier soir qui invitait les gens à sortir leur voiture des garages à cause des travaux. » L'antenne devait en effet être installée sur un terrain privé où se situent des garages. Sur le parking voisin et dans la rue, les poids-lourds et le convoi exceptionnel sont à l'arrêt. Les ouvriers dans l'attente. Les huissiers constatent.

Peu avant neuf heures, le maire de Tourcoing rejoint sur place les élus Tourquennois déjà présents.

« Depuis ce matin, j'essaie de joindre le directeur régional d'Orange pour lui demander de surseoir à l'installation de cette antenne. Sur le plan juridique, c'est compliqué.

Nous avons pris la décision de refuser toute implantation d'antennes-relais à Tourcoing pour une durée d'un an (nos éditions précédentes).



Le conseil municipal va d'ailleurs en émettre le vœu demain (ce soir). J'ai refusé tous les permis. Cette décision s'applique aussi à ce projet-là. » Le 18 septembre dernier, le tribunal de grande instance de Nanterre avait condamné un opérateur téléphonique à démonter une antenne-relais téléphonique à Tessin-La-Demi-Lune dans la banlieue lyonnaise considérant qu'il y avait un « risque potentiel pour la santé » C'est en s'appuyant sur ce jugement que le maire de Tourcoing entend durant un an « appliquer le principe de précaution ».

Un discours qui a visiblement été en partie entendu par le directeur régional d'Orange puisqu'après s'en être entretenu avec Michel-François Delannoy par téléphone, l'installation de l'antenne-relais a été reportée dans l'attente d'une nouvelle concertation. Une réunion publique sur ce sujet est d'ailleurs prévue en mairie début décembre.



TGI de NANTERRE  
JUGEMENT

Tribunal de Grande Instance de Nanterre : Riverains antennes relais contre Bouygues Telecom. [Extrait Jugement rendu le 18 septembre 2008 \(PDF page 4\):](#)

"Motif de la décision : Sur le risque sanitaire.

Or exposer son voisin contre son gré, à un risque certain, et non pas hypothétique comme prétendu en défense, constitue en soit un trouble de voisinage. Son caractère anormal tient au fait qu'il porte sur la santé humaine.

La concrétisation de ce risque par des troubles de santé avérés constituerait un trouble distinct, susceptible de recevoir d'autres qualifications en fonction de la gravité des troubles,..."

Aller à l'essentiel  
c'est adopter  
le standard BioInitiative  
[0.6V/m, pourquoi ? \(cliquer\)](#)

